

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 227

4 février 2011

SOMMAIRE

A.C.T.S. Luxembourg S.A.	10870	Lombard Odier Selection	10852
AFM	10867	Loony S.A.	10875
Akas S.à r.l.	10876	Ludovica S.A., SPF	10875
Alternative Petroleum Technologies S.A.	10850	Luxion S.à r.l.	10874
Araz Constructions S.à r.l.	10896	Luxmicrocable S.A.	10875
Betula S.A.	10850	M2M S.A.	10875
Betula S.A.-SPF	10850	Madev Holding Corporation S.A., SPF ...	10875
BNP Paribas Plan	10855	Maison Charles Esser S. à r.l.	10888
CBP Select	10860	MCF Holding S.A.	10888
CBP Select	10857	Metalinvest S.A.	10872
Centric IT Solutions Luxembourg S.A. ...	10856	Metalinvest S.A.	10888
Convertible Securities PlusSI FCP-SIF ...	10871	Metalinvest S.A.	10888
DnB NOR Specialised Investment Fund	10862	Metalinvest S.A.	10874
Dunois Properties S.A.	10896	MFountain Selected Fund Series	10863
Eco Logistics Operator (ELO) S.A.	10870	Micro Location System International S.A.	10855
European Middle East Investment Corpo- ration S.A.	10854	MIRAGN sàrl	10887
Financière du Cazeau S.A., SPF	10857	Nerthus Invest S.A.	10856
Focused Sicav	10851	New Vital Beauté sàrl	10895
Fur Investments Holding S.A.-SPF	10855	Orcade S.A.	10856
Helios Invest 2013 S.A.	10860	Rolling Protect 1Si DJ EURO STOXX 50®	10871
Helios Invest 2013 S.A.	10867	Rolling Protect 2SI DJ EURO STOXX 50®	10869
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund	10862	Sarasin International Funds	10853
HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 01/2014	10869	SGAM Selection	10866
HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2013	10869	Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	10888
HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014	10866	Souliyet S.A.-SPF	10852
Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED)	10866	Statuto Lux Holding RE S.à r.l.	10872
Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.	10862	StrategiePortfolio Opti Balance	10871
Kernel Holding S.A.	10894	Swiss Life Immo-Arlon	10895
Lombard Odier Funds	10853	Syrah Invest S.A.	10857
		TMA Umbrella Fund III	10863
		UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	10850
		Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	10863

**Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Betula S.A.).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 février 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 mars 2010 ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
4. Décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011010998/18.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 251.268,80.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on 22 February 2011 at 11 a.m. in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. To consider and set the number of directors of the Company at four (4).
2. To consider and appoint Dr. Fred Buckingham, born in Texas, United States of America, on 1 September 1953, residing at 1221 McKinney St., Suite 3325, Houston, TX 77010, United States of America, as new director of the Company, with immediate effect, for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2011 or until his successor is duly elected and qualified.
3. To consider and approve the compensation amount to be paid to Dr. Buckingham with respect to his mandate as new director of the Company and the entering into and the performance by the Company of an agreement with Dr. Buckingham relating thereto.
4. Miscellaneous.

Luxembourg, 31 January 2011.

For the Board of Directors

Signature

Référence de publication: 2011016661/5267/24.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 21. Februar 2011 um 14.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Oktober 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers

5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011017694/755/33.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxemburg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Die Aktionäre der Focused Sicav sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Donnerstag, den 24. Februar 2011 um 10.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Oktober 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011017840/755/33.

Souliyet S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.794.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 février 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011017737/833/18.

Lombard Odier Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Le Conseil d'administration de Lombard Odier Selection (ci-après «LO Selection» ou la «SICAV») a le plaisir de convier ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 24 février 2011 à 14.00 heures au siège social de la SICAV et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010.
3. Affectation des résultats et ratification du paiement des dividendes suivants sur les actions à distribution de la SICAV pour l'exercice clos le 30 septembre 2010:

LO Selection - Euro Bond Fund EUR 3,20

LO Selection - Global Conservative 35 Fund CHF 15,64

LO Selection - Global Allocation GBP GBP 0,27

Les dividendes susmentionnés ont été détachés le 23 novembre 2010 et versés le 25 novembre 2010 aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 22 novembre 2010.

4. Rémunération des Administrateurs.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 30 septembre 2010.
6. Elections statutaires:

* Réélection de M. Bernard DROUX, M. Yvar MENTHA, M. Peter E.F. NEWBALD, M. Jean-Claude RAMEL, Mme Francine KEISER et M. Patrick ZURSTRASSEN en tant qu'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

* Réélection de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. en tant que Réviseur d'entreprises de la SICAV jusqu'à l'Assemblée générale annuelle en 2012.

7. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le prospectus complet et le prospectus simplifié de la SICAV, ses statuts et les rapports annuels et semestriels ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la SICAV.

Si vous souhaitez participer à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants d'en informer la SICAV au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité/passeport en cours de validité ou d'une liste mise à jour des

signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par fax au (352) 47 67 75 08 puis par courrier à l'attention de Mme Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 22 février 2011.

Référence de publication: 2011017865/755/42.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Shareholders of Sarasin International Funds are hereby invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *February 25, 2011* at 11 a.m. at the offices of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

The agenda of this Ordinary General Meeting will be as follows:

Agenda:

1. Reports from
 - a) the Board of Directors
 - b) the auditors
2. Approval of the Statement of Assets and the Changes in Net Assets for the financial year ended November 30, 2010
3. Discharge of the Board of Directors with respect to the performance of their duties for the year ended November 30, 2010
4. Appointment of the Auditors to serve until the next Ordinary General Meeting in 2012
5. Allocation of net profit
6. Appointment/confirmation of the Board of Directors
7. Compensation for a Board Member
8. Any other business

Any motions put to the vote by the meeting do not require a quorum and can be passed by a simple majority of those attending the meeting or with proxy votes.

Luxembourg, February 2011.

SARASIN INTERNATIONAL FUNDS

The Board of Directors

Référence de publication: 2011017810/755/29.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'administration de Lombard Odier Funds (ci-après «LO Funds» ou la «SICAV») a le plaisir de convier ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *24 février 2011* à 11.00 heures au siège social de la SICAV et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010.
3. Affectation des résultats et ratification du paiement des dividendes suivants pour l'exercice clos le 30 septembre 2010:

Nom des compartiments			Dividendes
LO Funds - Generation Global	P	D	CHF 0,13
LO Funds - Europe	P	D	EUR 0,03
LO Funds - Eurozone Small and Mid Caps	I	D	EUR 0,22
LO Funds - EMEA	P	D	EUR 0,06
LO Funds - Greater China	P	D	USD 0,59
LO Funds - Government Bond (EUR)	P	D	EUR 0,25
LO Funds - Government Bond (USD)	P	D	USD 0,28

LO Funds - Inflation Linked Bond (EUR)	P	D	EUR	0,25
LO Funds - Euro Aggregate Bond	P	D	EUR	0,17
LO Funds - Total Return Bond	P	D	EUR	0,04
LO Funds - Investment Grade (EUR)	P	D	EUR	0,39
LO Funds - Investment Grade (EUR)	I	D	EUR	0,65
LO Funds - Investment Grade + (EUR)	I	D	EUR	0,22
LO Funds - Investment Grade A-BBB (CHF)	P	D	CHF	0,20
LO Funds - EU Convergence Bond	P	D	EUR	0,33
LO Funds - Emerging Market Bond	P	D	USD	0,68
LO Funds - Emerging Local Currencies and Bonds	P	D	CHF	0,09
LO Funds - Emerging Local Currencies and Bonds	P	D	EUR	0,10
LO Funds - Convertible Bond	P	D	EUR	0,033
LO Funds - Convertible Bond	I	D	EUR	0,11
LO Funds - Convertible Bond Asia	P	D	USD	0,029
LO Funds - Money Market (EUR)	P	D	EUR	0,39
LO Funds - Money Market (GBP)	P	D	GBP	0,04

4. Rémunération des Administrateurs.

5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 30 septembre 2010.

6. Election/démission des Administrateurs:

- * Acceptation de la démission de M. Gabriele CORTE avec effet au 3 mars 2010
- * Ratification de la cooptation de M. Stephan ZUMTAUGWALD en tant qu'Administrateur de la SICAV à compter du 3 mars 2010, en remplacement de M. Gabriele CORTE
- * Acceptation de la démission de M. Stephan ZUMTAUGWALD avec effet au 30 septembre 2010
- * Réélection de M. Bernard DROUX, M. Peter E.F. NEWBALD, M. Jean-Claude RAMEL, Mme Francine KEISER, M. Yvar MENTHA, M. Patrick ZURSTRASSEN et M. Alexandre MEYER en tant qu'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

7. Réélection de PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl en tant que Réviseur d'entreprises de la SICAV jusqu'à l'Assemblée générale annuelle en 2012.

8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le prospectus complet et le prospectus simplifié de la SICAV, ses statuts et les rapports annuels et semestriels ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la SICAV.

Si vous souhaitez participer à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants d'en informer la SICAV au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité/passeport en cours de validité ou d'une liste mise à jour des signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par fax au (352) 47 67 75 08 puis par courrier à l'attention de Mme Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 22 février 2011.

Référence de publication: 2011017866/755/65.

EMIC, European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 11 février 2011 à 15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2009.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011007980/35/17.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués une seconde fois en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 février 2011* à dix heures trente, au siège social, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour que lors de la première assemblée initialement prévue pour le 24 novembre 2010, à savoir :

Ordre du jour:

- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société, nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs, nomination du commissaire-vérificateur;
- Décharge à accorder au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
- Questions diverses

L'Assemblée du 24 novembre 2010, n'ayant pu se tenir faute du quorum suffisant.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011009501/1161/18.

Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *16 février 2011* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011012410/833/18.

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi *17 février 2011* à 10.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011012407/755/25.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 14 février 2011 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011012411/534/18.

Centric IT Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.916.

Hiermit laden wir unsere Aktionäre ein zu der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche am 11. Februar 2011 um 11.30 Uhr an der Adresse 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Abberufung von Herrn Uwe SALZMANN als Verwaltungsratsmitglied der Klasse A mit sofortiger Wirkung.
2. Ernennung von Herrn René NOWOTNY als neues Verwaltungsratsmitglied der Klasse A mit sofortiger Wirkung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011013142/521/14.

Orcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.410.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 février 2011 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.

4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011013817/1023/17.

Syrah Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 février 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011013823/1023/18.

Financière du Cazeau S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.483.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 février 2011 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011013824/1023/16.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) "CBP SELECT" (numéro d'identité 2007 45 01 088), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.395, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1461 du 16 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1001 du 13 mai 2009.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Belvaux.

Monsieur le président expose ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par:

1 °) lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 13 décembre 2010.

2°) des annonces parues au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 2712 du 10 décembre 2010 et 2795 du 21 décembre 2010;

b) au journal "Letzebuenger Journal" des 10 décembre 2010 et 21 décembre 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

(1) Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif en sa partie I (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.»

(2) Modification de l'article 19 des statuts, afin d'ajouter une liste énumérant les placements dans lesquels la Société peut investir exclusivement.

(3) Modification de la première phrase du premier tiret de l'article 23 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«- les rémunérations éventuelles des administrateurs, du gestionnaire en investissement, de la société de gestion désignée, du conseiller en investissements et du réviseur d'entreprises de la Société.»

(4) Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les six cent trente-quatre mille trois cent dix-sept (634.317) actions sans désignation de valeur nominale actuellement en circulation, cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize (589.796) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif en sa partie I (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts, afin d'ajouter une liste énumérant les placements dans lesquels la Société peut investir exclusivement, lequel article 19 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Politique d'investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de l'actif social ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements et de celles adoptées par le Conseil d'Administration fixées dans le prospectus d'émission.

Les placements de la Société doivent être constitués exclusivement de:

a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés sur un marché réglementé;

b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un Etat Membre de l'Union Européenne;

c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé dans tout Etat d'Europe qui n'est pas un Etat Membre de l'Union Européenne, et dans tout Etat d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie;

d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé tel que visé ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission;

e) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'Union Européenne:

f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»);

h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) et c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La CSSF peut autoriser la Société à placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne. Dans ce cas, la Société doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase du premier tiret de l'article 23 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«- les rémunérations éventuelles des administrateurs, du gestionnaire en investissement, de la société de gestion désignée, du conseiller en investissements et du réviseur d'entreprises de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 janvier 2011. Relation: CAP/2011/16. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 janvier 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011005317/128.

(110004379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011005318/11.

(110004381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of December;

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Mrs. Marianne BERNOU, lawyer, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Helios Invest 2013 S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B154.804 and incorporated pursuant to a deed dated 28 July 2010 (the "Articles") drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2032, on 29 September 2010 (the "Company"),

duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated 8 December 2010.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person has required the undersigned notary to record that:

- 1) The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000).
- 2) Pursuant to Article 5 of the Articles, the Company has an authorized capital of a maximum amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000) which is currently un-issued.
- 3) The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 5 of the Articles, to increase the share capital by creating and issuing twenty-six thousand Shares pursuant to Article 8.4 of the Articles.
- 4) By resolutions dated 8 December 2010, the board of directors of the Company approved the increase of the share capital of the Company, within the framework of the authorized share capital set out under Article 5, by a total amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000) in order to raise it from its current amount of one thousand euro (EUR 31,000) to twenty-six million thirty one thousand Euro (EUR 26,031,000) by creating and issuing twenty-six thousand (26,000) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.
- 5) SELLIN MANAGEMENT COMPANY S.À.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, rue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg Luxembourg, registered with the register of commerce and companies under the number B 154763 acting in its own name but for the account of SELLIN FUND FCP-FIS, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds subscribed for convertible bonds issued by the Company on 2 September 2010 which have been fully paid up by payment in cash on 2 September 2010. On 8 December 2010 by a decision of the board of directors of the Company, the convertible bonds have been converted into shares and consequently ceased to exist as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.
- 6) As a consequence of the conversion of the bonds and of the increase of the share capital with effect as of 8 December 2010, the subscribed share capital of the Company presently amounts to twenty-six million thirty one thousand Euro (EUR 26,031,000.-), divided into twenty-six thousand and thirty one shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each. Therefore Article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed share capital of the Company is set at twenty-six million thirty one thousand Euro (EUR 26,031,000.-), represented by twenty-six thousand and thirty one (26,031) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%)."

7) Furthermore, as a consequence of the capital increase up to the maximum of the authorized capital set out in Article 5 of the Articles, all the authorized capital of the Company has been fully issued and is therefore no longer at the disposition of the board of directors of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (6,600.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Madame Marianne BERNOU, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration d'Helios Invest 2013 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.804, constituée par un acte notarié daté du 28 juillet 2010 par devant le notaire constitué, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2032, daté du 29 septembre 2010 et qui n'ont pas été modifiés depuis (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément au procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 8 décembre 2010.

Une copie de du procès-verbal de ce conseil d'administration, signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) La capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (EUR31 000).
- 2) Conformément à l'article 5 des Statuts, la Société a un capital social autorisé d'un montant maximum de vingt-six millions d'euros (EUR 26 000 000) qui n'a pas encore été émis.
- 3) Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 5, à augmenter le capital social de temps à autre par la création et l'émission de vingt-six milles actions en vertu de l'article 8.4 des Statuts.
- 4) Par les résolutions prises en date du 8 décembre 2010, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé tel que prévu à l'article 5 des Statuts d'un montant total de vingt-six millions d'euros (EUR 26 000 000) de telle sorte que le capital soit augmenté de son montant actuel de trente-et-un mille euros au montant de vingt-six millions et trente-et-un milles euros en créant et émettant vingt-six milles actions nouvelles avec une valeur au pair de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- 5) SELLIN MANAGEMENT COMPANY S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.763 agissant en son nom et pour le compte de SELLIN FUND FCP FIS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisée soumis à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, a souscrit des obligations convertibles émises par la Société le 2 septembre 2010 qui ont été payées par un paiement en liquide le 2 septembre 2010. En date du 8 décembre 2010, par une décision du conseil d'administration de la société les obligations convertibles ont été converties et ont cessé d'exister comme il a été certifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.
- 6) Suite à la conversion des obligations convertible et à l'augmentation du capital social avec effet au 8 décembre 2010, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à vingt-six millions et trente-et-un milles euros (EUR 26.031.000,-), divisé en vingt-six mille trente-et-une actions avec une valeur au pair de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. L'article 5 des Statuts est donc à modifier comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-six millions et trente-et-un mille Euros (EUR 36.031.000,-) divisé en vingt-six mille et trente-et-une (26.010) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue pour le maximum du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé a été émis dans sa totalité de sorte qu'il n'est plus à la disposition du conseil d'administration de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille six cents euros (6.600,- EUR).

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172994/118.

(100200596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

DnB NOR Specialised Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DnB NOR Specialised Investment Fund, signé en date du 14 janvier 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

CACEIS Bank Luxembourg

Agent administratif de DnB NOR Specialised Investment Fund

Référence de publication: 2011011366/11.

(110013693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

La notice relative à la modification de l'adresse de la Société au 1^{er} Janvier 2011 faisant suite à la décision de la commune de Shuttrange de renommer l'adresse "Parc d'Activité Syrdall" en "rue Gabriel Lippmann" a été déposée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011779/12.

(110012601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié, daté du 23 décembre 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011015689/10.

(110018751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

MFountain Selected Fund Series, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 129.619.

La notice relative à la modification de l'adresse de la Société au 1^{er} Janvier 2011 faisant suite à la décision de la commune de Shuttrange de renommer l'adresse "Parc d'Activité Syrdall" en "rue Gabriel Lippmann" a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011790/13.

(110012607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

TMA Umbrella Fund III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.853.

La notice relative à la modification de l'adresse de la Société au 1^{er} Janvier 2011 faisant suite à la décision de la commune de Shuttrange de renommer l'adresse "Parc d'Activité Syrdall" en "rue Gabriel Lippmann" a été déposée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011804/12.

(110012593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA, (ci-après "UBP Suisse") une société anonyme ayant son siège social rue du Rhône 96-98, CH-1204 Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0071956-1 dûment représentée par Vérane Waltregny et Eric Stilmant, ayant leur adresse professionnelle au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de mandataires ad hoc, en vertu d'une procuration datée du 5 janvier 2011.

Laquelle procuration sera paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique d' UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., (ci-après "UBP Luxembourg") une société anonyme ayant son siège social au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9471 et constituée le 2 mars 1971 par acte de Me Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, le "Mémorial") numéro 34 du 15 mars 1971. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 2004 et publiés au Mémorial numéro 1074 le 26 octobre 2004.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les 140.000 actions d'une valeur nominale de CHF 143 chacune émises dans UBP Luxembourg, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

1) Renonciation conformément à l'article 296 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), à l'application des dispositions des articles 293, 294 (1) et 295 (1) (c) et (d) de cette même Loi. Approbation du projet d'apport de la branche d'activités constituée par l'activité de la société UNION BANCAIRE PRIVEE, SUCCURSALE LUXEMBOURG par UBP Suisse à UBP Luxembourg.

2) Approbation du rapport d'échange sur base de la situation comptable au 31 décembre 2010 d'UBP Luxembourg et d'UBP Succursale.

3) Suppression de la valeur nominale des actions d'UBP Luxembourg et augmentation du capital social d'UBP Luxembourg d'un montant de neuf cent quatre vingt mille francs suisses (CHF 980.000) pour le porter à vingt et un millions de

francs suisses (CHF 21.000.000) par l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale souscrites par UBP Suisse en contrepartie de l'apport de branche d'activités et d'une prime d'émission totale d'un montant correspondant à la valeur nette comptable d'UBP Succursale au 31 décembre 2010 diminuée de CHF 980.000.

4) Approbation de la date à laquelle les nouvelles actions donneront le droit de participer aux bénéfices d'UBP Luxembourg établis sur base d'une situation comptable avec effet au 1^{er} janvier 2011.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts d'UBP Luxembourg comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un millions de francs suisses (CHF 21.000.000) représenté par cent quarante six mille (146.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission sera versée.»

6) Modalités de remise des actions.

7) Délégation de pouvoirs.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide conformément à l'article 296 de la Loi de renoncer à l'application des dispositions des articles suivants de cette même Loi:

- L'article 293 qui exige du Conseil la rédaction d'un rapport écrit expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de scission et, en particulier, le rapport d'échange des actions ou parts ainsi que le critère pour leur répartition;

- L'article 294 paragraphe (1) qui requiert l'examen du projet de scission et la rédaction d'un rapport par un expert indépendant;

- L'article 295 (1) c) et d) qui exige la mise à disposition des actionnaires d'UBP Luxembourg au moins un mois avant l'assemblée générale de la scission d'un état comptable récent et des rapports des organes de gestion auxquels il est fait référence à l'article 293.

Deuxième résolution

L'associé unique a pris connaissance du projet d'apport qui contient les modalités selon lesquelles l'apport de branche d'activités que constitue l'activité de la succursale luxembourgeoise de la société UBP Suisse, établie au 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, connue sous la dénomination de Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8310 («UBP Succursale») est apporté par UBP Suisse à UBP Luxembourg, dans la forme approuvée et signée par le conseil d'administration d'UBP Luxembourg et le conseil d'administration d'UBP Suisse en date du 1^{er} décembre 2010 et du 29 novembre 2010, respectivement, et tel que publié au Mémorial en date du 9 décembre 2010, numéro 2704 page 129754 (le «Projet d'Apport»).

L'associé unique décide d'approuver le Projet d'Apport ainsi que la soumission de cet apport aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi permettant d'apporter une branche d'activités d'une société contre une rémunération consistant en une émission d'actions par la société bénéficiaire au profit de la société apportant la branche d'activités et de soumettre le Projet d'Apport aux dispositions des articles 285 à 308 hormis l'article 303 de la Loi réglementant la scission d'une société; cette option entraînant alors automatiquement le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif qui se rattache à la branche d'activités.

L'associé unique constate que le Projet d'Apport a été basé sur le bilan, le hors bilan et le compte de profits et pertes d'UBP Succursale au 30 septembre 2010 et qu'une situation comptable non-auditée arrêtée au 31 décembre 2010 ainsi qu'un inventaire au 31 décembre 2010 d'UBP Succursale ont été établis pour statuer définitivement sur l'apport, lesquels resteront annexés au présent acte.

L'associé unique approuve que du point de vue comptable et fiscal, l'apport de branche d'activités prend effet le 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le rapport d'échange tel que proposé dans le Projet d'Apport établi conformément à l'article 289 de la Loi.

L'associé unique déclare avoir pris connaissance de la situation comptable au 31 décembre 2010 d'UBP Luxembourg et d'UBP Succursale sur base desquels a été définitivement calculé le rapport d'échange tel qu'arrêté dans le Projet d'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de sorte que le capital sera fixé à vingt millions vingt mille francs suisses (CHF 20.020.000), représenté par cent quarante mille (140.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En contrepartie de l'apport de branche d'activités par UBP Suisse, et conformément à l'article 308bis-3 de la Loi, l'associé unique décide d'augmenter le capital social d'UBP Luxembourg d'un montant de neuf cent quatre-vingt mille francs suisses (CHF 980.000) par l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale souscrites par UBP Suisse et d'une prime d'émission totale d'un montant de quarante et un millions et vingt mille francs suisses (CHF 41.020.000) (montant correspondant à la valeur nette comptable d'UBP Succursale au 31 décembre 2010 diminuée de CHF 980.000) afin de porter le capital social émis d'UBP Luxembourg à vingt et un millions de francs suisses (CHF 21.000.000).

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'apport en nature des actifs et passifs d'UBP Succursale à UBP Luxembourg a fait l'objet d'un rapport portant sur l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire, établi par Ernst & Young, société anonyme, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de CHF 42.000.000 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission».

Cinquième résolution

Les nouvelles actions ainsi émises donneront le droit de participer à toute distribution de bénéfice dans UBP Luxembourg à compter de la date à laquelle seront intervenues les décisions d'approbation du Projet d'Apport prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'UBP Suisse et respectivement par résolutions de l'associé unique d'UBP Luxembourg sur base de la situation comptable avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Sixième résolution

L'article 5 des statuts d'UBP Luxembourg est par conséquent modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un millions de francs suisses (CHF 21.000.000) représenté par cent quarante six mille (146.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission sera versée.»

Septième résolution

L'attribution des actions nouvelles dans UBP Luxembourg à UBP Suisse, associé unique, se fera par l'inscription au registre des actionnaires d'UBP Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'accorder aux membres des conseils d'administration des deux sociétés ainsi qu'à Vérane Waltregny, Eric Stilmant, tous deux prénommés et Tony Silori, ayant son adresse professionnelle au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, chacun individuellement tous pouvoirs en vue de poser les actes et formalités utiles et/ou nécessaires pour l'exécution de l'apport de branche d'activités ainsi réalisée.

Déclaration

Par application de l'article 300 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à UBP Luxembourg et du Projet d'Apport requis par la Loi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à UBP Luxembourg sont estimés à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu aux représentants de la comparante, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesquels représentants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WALTREGNY, E. STILMANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1841. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014336/137.

(110017015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SGAM Selection», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 janvier 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 janvier 2011, relation: EAC/2011/852

- que la société «SGAM Selection» (la «Société»), société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111.172,

constituée suivant acte notarié du 13 octobre 2005 et publié au Mémorial C numéro 1235 du 18 novembre 2005, se trouve à partir de la date du 14 janvier 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 juillet 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société Générale Securities Services Luxembourg, en l'occurrence au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013755/26.

(110016026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.611.

—
En date du 28 janvier 2011, la société Arcelor Investment S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B46370, a cédé 1 part sociale Immobilière SCHLASSGOART (groupe ARBED) à la société ArcelorMittal Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 6990.

A ce jour, l'associé unique de la société Immobilière SCHLASSGOART (groupe ARBED) est la société ArcelorMittal Luxembourg, détentrice de la totalité des 600.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015702/16.

(110019020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014, Fonds Commun de Placement.

—
Das Verwaltungsreglement des Fonds HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016840/11.

(110019339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

AFM, Fonds Commun de Placement.

Notice of liquidation of AFM

The board of directors of SEB Fund Services S.A., acting as the Management Company of AFM, an umbrella FCP-SIF (the "Fund"), has decided in accordance with Article 18 of the management regulations of the Fund, to put the Fund into liquidation with effect on 31 January 2011. The Management Company will act as liquidator and will be assisted by KPMG Advisory S.à r.l., represented by Mr. Eric Collard.

The Fund has been put into liquidation due to its low level of assets under management that no longer allows for the Fund to be managed in a cost efficient manner whilst also allowing for performance sustainability in the context of uncertainty within the current financial markets.

The NAV as of 31 January 2011 is the last NAV of the Fund.

The non-amortised formation expenses of the Fund will be charged to the Fund within the liquidation process.

The liquidation costs, including but not limited to the audit costs in relation to the liquidation, will be borne by the Fund and, as a result, by the remaining unitholders of the Fund at the date of liquidation.

The issue and redemption of units within the Fund will cease with immediate effect.

Unclaimed liquidation proceeds will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg until the applicable prescription period shall have elapsed.

The board of directors of SEB Fund Services S.A.

Acting in the name and on behalf of AFM

Référence de publication: 2011017781/6275/21.

Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of December,

Before us, Me Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

BNP Paribas, a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 0449 acting through its Luxembourg branch, established at 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968,

being the sole shareholder of Helios Invest 2013 S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme (public limited liability company) having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.154.804 and incorporated pursuant to a deed dated 28 July 2010 (the "Articles") published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2032, on 29 September 2010 (the "Company"),

represented by Mrs. Marianne BERNOU, lawyer, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, holding all the thirty-one shares representing 100% of the share capital of the Company.

The sole shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve (i) the reduction of the share capital of the Company by a cancellation of 26,000 Shares with a nominal value of thousand Euro (EUR 1,000) each, so as to bring the share capital from its current amount to the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), and (ii) the repayment to the sole shareholder of the amount of twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-).

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of sole shareholder to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, according to which the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Il suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23.968,

actionnaire unique de Helios Invest 2013 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.804, constituée par un acte notarié daté du 28 juillet 2010, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2032, daté du 29 septembre 2010 et qui n'ont pas été modifiés depuis (la "Société"),

représentée par Madame Marianne BERNOU, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

détentrice de toutes les trente-et-une actions de la Société représentant 100 % du capital social de la Société.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'approuver (i) la réduction du capital social de la Société par l'annulation de vingt-six mille actions de manière à porter le capital social de la société de son montant actuel au montant de trente-et-un mille euro (EUR 31 000), (ii) le repaiement à l'actionnaire unique d'un montant de vingt-six millions d'euro (26,000,000 EUR).

Délai de remboursement: Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'associé unique sur le contenu de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite qui établit une protection légale en faveur d'éventuels créanciers de la Société et en vertu duquel le remboursement effectif aux actionnaires ne peut pas être fait librement et sans recours de ces derniers avant 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31,000) divisé en trente-et-une actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1 000) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des actionnaires, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux actionnaires (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les actionnaires (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172996/103.

(100200868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 01/2014, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 01/2014, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016841/11.

(110019342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2013, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2013, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016842/11.

(110019348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Rolling Protect 2SI DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds Rolling Protect 2^{SI} DJ EURO STOXX 50®, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016843/11.

(110019360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

**Eco Logistics Operator (ELO) S.A., Société Anonyme,
(anc. A.C.T.S. Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II».
R.C.S. Luxembourg B 42.021.

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CFL Multimodal s.a., une société anonyme ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle "Schéleck II", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.577 (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

ici représenté par Madame Christiane Kuborn, employée privée, avec adresse professionnelle à L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle "Schéleck II",

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 janvier 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de A.C.T.S. Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle "Schéleck II", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.021, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 64 du 10 février 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2557 du 9 novembre 2007 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'art. 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECO LOGISTICS OPERATOR (ELO) S.A."»;

2. Modification de l'art. 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la conception, l'organisation, le développement et l'exécution de transports combinés rail-route, le conseil, la conception et l'organisation de prestations logistiques, ainsi que la commercialisation de prestations et services liés ou connexes, tels que le transport de pré- et/ou postacheminement routier. Elle peut également effectuer les activités d'achat, de vente et de location de wagons et de conteneurs et de tout autre équipement lié au transport, ainsi que la manutention et le transport de ces équipements.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir des brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, toutes transactions et opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "ECO LOGISTICS OPERATOR (ELO) S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECO LOGISTICS OPERATOR (ELO) S.A." (ci-après la "Société").»

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la conception, l'organisation, le développement et l'exécution de transports combinés rail-route, le conseil, la conception et l'organisation de prestations logistiques, ainsi que la commercialisation de prestations et services liés ou connexes, tels que le transport de pré- et/ou post-acheminement routier. Elle peut également effectuer les activités d'achat, de vente et de location de wagons et de conteneurs et de tout autre équipement lié au transport, ainsi que la manutention et le transport de ces équipements.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir des brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, toutes transactions et opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KUBORN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2011, LAC/2011/2353. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Expédition signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, absente.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011013249/79.

(110014877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Rolling Protect 1Si DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds Rolling Protect 1SI DJ EURO STOXX 50®, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016844/11.

(110019362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

StrategiePortfolio Opti Balance, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds StrategiePortfolio Opti Balance, in Kraft getreten am 16. Dezember 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016845/11.

(110019363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Convertible Securities PlusSI FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds Convertible Securities Plus^{SI} FCP-SIF, in Kraft getreten am 7. Januar 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011016846/11.

(110019366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011001181/12.

(100203486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Statuto Lux Holding RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.488.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December,
Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,
Mr. Giuseppe Statuto, residing at 23, Via Paolo Frisi, I-00197 Roma, Italy (hereinafter the "Sole Shareholder"),
here represented by Pierre-Yves Genot, by virtue of a proxy given in Italy on 6 December 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Statuto Lux Holding RE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 December 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to Via XX Settembre 5, Roma 00187, Italy, by registering the Company as a società a responsabilità limitata with a sole shareholder and to apply to have the Company removed from the Luxembourg trade and companies' register.

The Sole Shareholder further resolves to appear before the thirty-first day of December 2010 before an Italian public notary to formally submit these minutes along with all the relevant exhibits with the Registry of Enterprises of Rome to register the Company as a società a responsabilità limitata with a sole shareholder.

The Sole Shareholder further acknowledges the fact that the Company will be subject to Italian law as from the date of this registration.

The Sole Shareholder subjects, in any case, all the legal effects of this resolution to the condition that the Company is duly registered with the Registry of Enterprises of Rome as a società a responsabilità limitata with a sole shareholder.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Statuto Lux Holding RE S.à r.l." to "Statuto Lux Holding RE S.r.l".

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt new articles of association of the Company which comply with the Italian laws, in the form annexed to the present deed.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to remove Mr. Ivo Hemelraad, Mrs. Marjoleine Van Oort and Mr. Giuseppe Statuto from their respective mandate as manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to appoint Mr. Massimo Negrini as new manager of the Company.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder grants full power and authority to any employee of the Statuto Group and any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to take all necessary actions and to execute for and on behalf of the Company all agreements, documents, certificates, instruments and, generally, to do everything in order to implement the foregoing resolutions.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

M Giuseppe Statuto, résidant au 23, Via Paolo Frisi, I-00197 Rome, Italie (ci-après l' "Associé Unique"),

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration signée en Italie le 6 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Statuto Lux Holding RE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de transférer la siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Via XX Settembre 5, Rome 00187, Italie, en inscrivant la Société comme società a responsabilità limitata avec associé unique, et en demandant la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'Associé Unique décide, en outre, de se présenter avant le 31 décembre 2010 devant un notaire italien afin de soumettre formellement le présent procès-verbal avec toutes ses annexes au registre des entreprises de Rome pour inscrire la Société en tant que società a responsabilità limitata avec un associé unique.

L'Associé Unique confirme que la Société sera soumise à la loi italienne à partir de la date de cette inscription.

L'Associé Unique soumet, dans tous les cas, tout effet juridique de cette résolution à la condition que la Société est dûment inscrite au registre des entreprises de Rome en tant que società a responsabilità limitata avec associé unique.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Statuto Lux Holding RE S.à r.l." en "Statuto Lux Holding RE s.r.l."

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'adopter de nouveaux statuts de la Société en la forme annexée à ce présent acte en conformité avec les lois italiennes.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de révoquer M. Ivo Hemelraad, Mme. Marjoleine Van Oort et M. Giuseppe Statuto de leur mandat respectif en tant que gérant de la Société.

L'Associé Unique décide, en outre, de nommer Mr. Massimo Negrini en tant que nouveau gérant de la Société.

Sixième Résolution

L'Associé Unique donne plein pouvoir et autorise tout employé du Groupe Statuto et tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant seuls, afin de prendre toutes mesures nécessaires et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, documents, certificats, instruments et, d'une manière générale, de prendre toute mesure nécessaire pour à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Genot, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2011.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2011016225/113.

(110019102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011001182/12.

(100203487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Luxion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.310.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

LUXION S.A.R.L.
L-1466 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011001176/13.

(100203824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

M2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001191/9.

(100203470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Loony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 86.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001172/10.

(100203509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011001173/12.

(100203666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 83.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001177/9.

(100203702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011001178/12.

(100203630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Akas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.468.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kaufmann Holding GmbH, a limited liability company, with registered office at 30, Pillweinstrasse, 4020 Linz, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Austria under number FN 310919 I, here represented by Ms. Karine Kimbulu (private employee), residing professionally in 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 6, 2010,

Aggmore lux 1 S.à.r.l., a limited liability company Société à Responsabilité limitée, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 139.109, here represented by Ms. Karine Kimbulu (private employee), residing professionally in 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal

Which proxies, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "AKAS S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to provide accounting services including, but not limited to, bookkeeping and maintenance of general ledger, preparation of annual accounts to local Luxembourg requirements, preparation of annual corporation tax returns, meeting the day to day accounting requirements of companies within the Aggmore group of companies and the Kaufmann group of companies (henceforth "Connected Companies"), Connected Companies to which the Company belongs.

3.2 The Company will also provide management and corporate services including, but not limited to, monitoring timely compliance of Luxembourg filing requirements, preparation of standard minutes AGM, correspondence with Connected Companies, dispatch and collection of proxy, holding of annual general meeting and preparation of relevant information for shareholders and advisors, preparation of publication documents for chamber of commerce, maintenance of company statutory documents, filing of corporation tax returns, preparation and processing of payment orders, meeting the day to day corporate service requirements of Connected Companies.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to Connected Companies. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise but always remaining within the meaning of the articles 188 and 189 of the law of August 1915 as amended;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Companies or with any Connected Companies or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to make the acquisition of the business and the properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders

are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24 Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

- Aggmore Lux 1 S. à r.l.	6,250 shares
- Kaufmann Holding GmbH	6,250 shares
Total shares:	12,500 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

Resolution of the Shareholders

First resolution

The shareholders resolved to establish the registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Martyn Ford, born on 11 September 1982 in Staffordshire (United Kingdom) and residing professionally at 47, boulevard Royal, L2449 Luxembourg as Manager of the Company;
- Mr. Matthijs Bogers, born on 24 November 1966 in Amsterdam (The Netherlands) and residing professionally at 47, boulevard Royal, L2449 Luxembourg as Manager of the Company.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningrberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kaufmann Holdings GmbH une Société à responsabilité limitée, avec siège social à 30, Pillweinstrasse, 4020 Linz, Autriche, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Autriche sous le numéro FN 310919 I, ici représentée par Mademoiselle Karine Kimbulu (employée privée), avec adresse professionnelle à 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2010,

Aggmore Lux 1 S.à r.l. une Société à responsabilité limitée, avec siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139109, ici représentée par Mademoiselle Karine Kimbulu (employée privée), avec adresse professionnelle à 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "AKAS S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet de fournir des services comptables incluant la comptabilité et le suivi de la comptabilité générale, la préparation de comptes annuels conformément aux exigences de la loi en vigueur au Luxembourg, la préparation de déclarations fiscales, satisfaisant aux exigences comptables quotidiennes des sociétés faisant parti du groupe Aggmore et du groupe Kaufmann (ci-après "les Sociétés Apparentées"), Sociétés Apparentées auxquelles la Société appartient.

3.2. La Société fournira aussi des services de gestion incluant le contrôle de la conformité de l'application des dispositions en vigueur au Luxembourg, la tenue d'assemblée générale annuelle ainsi que la préparation de procès-verbaux, la correspondance avec les Sociétés Apparentées, l'expédition et la collecte de procurations, la préparation d'informations appropriées aux actionnaires, la préparation de documents de publication pour la chambre de commerce, le maintien et mise à jour des documents statutaires, le classement des déclarations fiscales, la préparation et le traitement d'ordres de paiement, ainsi que la gestion quotidienne de services relatifs aux Sociétés Apparentées.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres toujours en restant dans les limites des dispositions des articles 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des Sociétés Apparentées ou avec des Société Apparentées ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. d'acquérir le fonds de commerce ou les actifs de biens immobiliers et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement signé de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Aggmore Lux 1 S.à r.l. précitée,	6.250 parts
- Kaufmann Holding GmbH, précitée	6.250 parts
Total parts sociales:	12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

Résolutions des associés *Première résolution*

Les associés ont décidé d'établir le siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et ont décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Martyn Ford, né le 11 septembre 1982 à Staffordshire (Royaume-Uni) résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg en tant que gérant de la société;
- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas) résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la société.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: Karine Kimbulu, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2010. LAC / 2010 / 56074. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168441/642.

(100195693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

MIRAGN sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.066.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 31 décembre 2010.

MIRAGN S.A.R.L.
L-2611 HOWALD
Signature

Référence de publication: 2011001186/13.

(100203825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Maison Charles Esser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001179/9.

(100203784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

MCF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 131.191.

Le bilan approuvé au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011001180/10.

(100203650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011001183/12.

(100203488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011001184/12.

(100203489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 153.487.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR", a Luxembourg closed-ended Société d'Investissement en Capital à Risque in the form of a Société en Commandite Simple, with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 153.487 (the "Partnership"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 June 2010, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 of 15 June 2010.

The Meeting begins at 5.00 p.m. with Mr. Christoph LANZ, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Emilie DE JONGE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Gregory MAGHE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. The partners present or represented and the number of interests held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau, the partners present and the proxies of the partners represented. The said list initialed “ne varietur” by the members of the bureau will be annexed to and be registered with this deed.

II. The entire capital being represented at the Meeting, no prior convening notices were sent, the partners present or represented declaring they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Meeting.

III. As appears from the said attendance list, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. To replace the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The General Partner is authorised without limitation to issue fully paid Interests and/or partly paid Interests (as permitted by the Law of 2004) at any time in accordance with Article 6 and the offering document of the Partnership as the same may be amended from time to time (the “Offering Document”) without reserving to the existing Investors a preferential right to subscription of the Interests to be issued.”

2. To replace the second paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Partnership with the following two paragraphs:

“Interests will be issued as provided for in the Offering Document.

A subsequent issue charge may additionally be applied to the Investors subscribing after the first closing date.”

3. To replace the current sixth paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“Transfer of registered Interests are subject to the terms of the Offering Document and shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and if so requested by the Partnership, at its discretion, also signed by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.”

4. To delete the second paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Partnership.

5. To replace the last paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The General Partner may take any such action or levy any charges or penalties as further described in the Offering Document.”

6. To replace the paragraph under article 13 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“Subject to the provisions of the Offering Document, no contract or other transaction between the Partnership and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the investors, managers, agents, affiliates, personnel or officers of the General Partner is interested in, or is a partner, director, officer or employee of such other company or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

7. To replace the paragraph under article 18 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The Net Asset Value shall be determined as to the Interests of each Class of each Sub-Fund by the Partnership from time to time as the General Partner by regulation or as stated in the Offering Document may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a “Valuation Day”).”

8. To replace paragraph i. in section A. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“i. all assets held by the Partnership, including any of its Subsidiaries and wholly-owned Intermediate Investment Vehicles;”

9. To delete the current paragraph ix. in section A. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership so that the current paragraph x. in this section A. shall become the new paragraph ix..

10. To replace paragraph a) in section B. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“a) units, shares, stocks or equity interests and all other assets will be valued in accordance with valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the International Private Equity and Venture Capital Association, as amended from time to time (IPEVCA);”.

11. To replace the last paragraph of section B. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following two paragraphs:

“The General Partner, in accordance with the Offering Document, is authorized to apply other fair valuation principles for the assets of the Partnership, when circumstances or market conditions so justify. Such other valuation principles will be used on the assets in question and will be consistent with the retained valuation principles. The accounting principles adopted by the Partnership are Luxembourg valuation and generally accepted accounting principles (GAAP) applicable to SICARs such as the Partnership.

The valuation will be done at the Partnership level.”

12. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution:

The partners resolved to replace the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The General Partner is authorised without limitation to issue fully paid Interests and/or partly paid Interests (as permitted by the Law of 2004) at any time in accordance with Article 6 and the offering document of the Partnership as the same may be amended from time to time (the “Offering Document”) without reserving to the existing Investors a preferential right to subscription of the Interests to be issued.”

Second resolution:

The partners resolved to replace the second paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Partnership with the following two paragraphs:

“Interests will be issued as provided for in the Offering Document.

A subsequent issue charge may additionally be applied to the Investors subscribing after the first closing date.”

Third resolution:

The partners resolved to replace the current sixth paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“Transfer of registered Interests are subject to the terms of the Offering Document and shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and if so requested by the Partnership, at its discretion, also signed by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.”

Fourth resolution:

The partners resolved to delete the second paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Partnership.

Fifth resolution:

The partners resolved to replace the last paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The General Partner may take any such action or levy any charges or penalties as further described in the Offering Document.”

Sixth resolution:

The partners resolved to replace the paragraph under article 13 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“Subject to the provisions of the Offering Document, no contract or other transaction between the Partnership and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the investors, managers, agents, affiliates, personnel or officers of the General Partner is interested in, or is a partner, director, officer or employee of such other company or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

Seventh resolution:

The partners resolved to replace the paragraph under article 18 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“The Net Asset Value shall be determined as to the Interests of each Class of each Sub-Fund by the Partnership from time to time as the General Partner by regulation or as stated in the Offering Document may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a “Valuation Day”).”

Eighth resolution:

The partners resolved to replace paragraph i. in section A. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“i. all assets held by the Partnership, including any of its Subsidiaries and wholly-owned Intermediate Investment Vehicles;”.

Ninth resolution:

The partners resolved to delete the current paragraph ix. in section A. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership so that the current paragraph x. in this section A. shall become the new paragraph ix..

Tenth resolution:

The partners resolved to replace paragraph a) in section B. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following paragraph:

“a) units, shares, stocks or equity interests and all other assets will be valued in accordance with valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the International Private Equity and Venture Capital Association, as amended from time to time (IPEVCA);”.

Eleventh resolution:

The partners resolved to replace the last paragraph of section B. of article 20 of the articles of incorporation of the Partnership with the following two paragraphs:

“The General Partner, in accordance with the Offering Document, is authorized to apply other fair valuation principles for the assets of the Partnership, when circumstances or market conditions so justify. Such other valuation principles will be used on the assets in question and will be consistent with the retained valuation principles. The accounting principles adopted by the Partnership are Luxembourg valuation and generally accepted accounting principles (GAAP) applicable to SICARs such as the Partnership.

The valuation will be done at the Partnership level.”

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 05.30 p.m.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l’“Assemblée”) de “SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR”, une Société d’Investissement en Capital à Risque luxembourgeoise de type fermé sous la forme d’une Société en Commandite Simple, avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.487 (la “Société”), constituée suite à un acte du notaire instrumentant en date du 2 juin 2010, publié dans le Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 15 juin 2010.

L’Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Christoph LANZ, employé privé, résidant professionnellement au Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de l’Assemblée Madame Emilie DE JONGE, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg.

L’Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gregory MAGHE, employé privé, résidant professionnellement au Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau, les associés présents et les représentants des associés représentés. Ladite liste signée "ne varietur" par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. L'entière du capital étant représentée à l'Assemblée, aucune convocation préalable n'a été effectuée, les associés présents ou représentés déclarant avoir dûment reçu avis et pris connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée.

III. Il appert de ladite liste de présence que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. De remplacer le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité est autorisé sans restriction à émettre des Parts d'Intérêts entièrement libérées et/ou des Parts d'Intérêts partiellement libérées (comme permis par la Loi de 2004) à tout moment conformément à l'Article 6 et au document d'émission de la Société tel que modifié de temps en temps (le "Document d'Emission") sans réserver aux Investisseurs existants un droit préférentiel de souscription des Parts d'Intérêts à émettre.»

2. De remplacer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société par les deux paragraphes suivant:

«Les Parts d'Intérêts seront émises tel que prévu dans le Document d'Emission.

Un droit de souscription pourra être appliqué aux Investisseurs qui souscrivent après la date du premier closing.»

3. De remplacer l'actuel sixième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Le transfert de Parts d'Intérêts nominatives est soumis aux dispositions du Document d'Emission et se fera par une déclaration de transfert écrite portée au Registre, datée et signée par le cédant et, si requis par la Société, à sa discrétion, également signé par le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.»

4. De supprimer le deuxième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société.

5. De remplacer le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité peut prendre toute action ou imposer toute charge ou pénalité tel plus amplement décrit dans le Document d'Emission.»

6. De remplacer le paragraphe sous l'article 13 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Sous réserve des dispositions du Document d'Emission, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et n'importe quelle autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un quelconque des investisseurs, gérants, agents, affiliés, personnel ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans, ou est un associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entité avec laquelle la Société conclura des contrats ou des affaires. L'Associé Commandité ou tels fondés de pouvoirs ne seront pas, en raison de cette appartenance avec telle autre société ou entité, empêché de considérer et de voter ou d'agir en vertu d'affaires en rapport avec tel contrat ou affaire.»

7. De remplacer le paragraphe sous l'article 18 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«La Valeur Nette d'Inventaire pour les Parts d'Intérêts de chaque Classe de chaque Sous-Fonds sera déterminée par la Société à différentes échéances comme l'Associé Commandité le déterminera par une instruction ou tel que stipulé dans le Document d'Emission (le jour de la détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").»

8. De remplacer le paragraphe i. de la section A. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«i. tous les avoirs détenus par la Société, dont par toute Filiale et tout entièrement détenu Véhicule Intermédiaire d'Investissement;».

9. De supprimer l'actuel paragraphe ix. de la section A. de l'article 20 des statuts de la Société et que l'actuel paragraphe x. de la section A. devienne le nouveau paragraphe ix..

10. De remplacer le paragraphe a) de la section B. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«a) les parts d'intérêts, actions ou participations en equity ainsi que tous les autres avoirs seront évaluées en conformité avec les lignes directrices de déclarations d'évaluation établies par l'Association Internationale de Capital Risque, telles que modifiées de temps à autre ("AICR");».

11. De remplacer le dernier paragraphe de la section B. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité, conformément au Document d'Emission, est autorisé à appliquer d'autres principes de juste évaluation pour les avoirs de la Société, lorsque les circonstances ou les conditions de marchés le justifient ainsi. Ces autres principes d'évaluation seront utilisés pour les avoirs en questions et seront en accord avec les principes d'évaluation retenus. Les principes d'évaluation adoptés par la Société sont les principes d'évaluation et les principes comptables généralement reconnus (PCGR ou GAAP) luxembourgeoises applicables aux SICARs comme la Société.

L'évaluation se fera au niveau de la Société.»

12. Divers.

Les associés prennent ensuite les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

Les associés décident de remplacer le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité est autorisé sans restriction à émettre des Parts d'Intérêts entièrement libérées et/ou des Parts d'Intérêts partiellement libérées (comme permis par la Loi de 2004) à tout moment conformément à l'Article 6 et au document d'émission de la Société tel que modifié de temps en temps (le "Document d'Emission") sans réserver aux Investisseurs existants un droit préférentiel de souscription des Parts d'Intérêts à émettre.»

Deuxième résolution:

Les associés décident de remplacer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société par les deux paragraphes suivant:

«Les Parts d'Intérêts seront émises tel que prévu dans le Document d'Emission.

Un droit de souscription pourra être appliqué aux Investisseurs qui souscrivent après la date du premier closing.»

Troisième résolution:

Les associés décident de remplacer l'actuel sixième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Le transfert de Parts d'Intérêts nominatives est soumis aux dispositions du Document d'Emission et se fera par une déclaration de transfert écrite portée au Registre, datée et signée par le cédant et, si requis par la Société, à sa discrétion, également signé par le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.»

Quatrième résolution:

Les associés décident de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société.

Cinquième résolution:

Les associés décident de remplacer le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité peut prendre toute action ou imposer toute charge ou pénalité tel plus amplement décrit dans le Document d'Emission.»

Sixième résolution:

Les associés décident de remplacer le paragraphe sous l'article 13 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Sous réserve des dispositions du Document d'Emission, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et n'importe quelle autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un quelconque des investisseurs, gérants, agents, affiliés, personnel ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans, ou est un associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entité avec laquelle la Société conclura des contrats ou des affaires. L'Associé Commandité ou tels fondés de pouvoirs ne seront pas, en raison de cette appartenance avec telle autre société ou entité, empêché de considérer et de voter ou d'agir en vertu d'affaires en rapport avec tel contrat ou affaire.»

Septième résolution:

Les associés décident de remplacer le paragraphe sous l'article 18 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«La Valeur Nette d'Inventaire pour les Parts d'Intérêts de chaque Classe de chaque Sous-Fonds sera déterminée par la Société à différentes échéances comme l'Associé Commandité le déterminera par une instruction ou tel que stipulé dans le Document d'Emission (le jour de la détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").»

Huitième résolution:

Les associés décident de remplacer le paragraphe i. de la section A. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«i. tous les avoirs détenus par la Société, dont par toute Filiale et tout entièrement détenu Véhicule Intermédiaire d'Investissement;».

Neuvième résolution:

Les associés décident de supprimer l'actuel paragraphe ix. de la section A. de l'article 20 des statuts de la Société et que l'actuel paragraphe x. de la section A. devienne le nouveau paragraphe ix..

Dixième résolution:

Les associés décident de remplacer le paragraphe a) de la section B. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«a) les parts d'intérêts, actions ou participations en equity ainsi que tous les autres avoirs seront évaluées en conformité avec les lignes directrices de déclarations d'évaluation établies par l'Association Internationale de Capital Risque, telles que modifiées de temps à autre ("AICR");».

Onzième résolution:

Les associés décident de remplacer le dernier paragraphe de la section B. de l'article 20 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«L'Associé Commandité, conformément au Document d'Emission, est autorisé à appliquer d'autres principes de juste évaluation pour les avoirs de la Société, lorsque les circonstances ou les conditions de marchés le justifient ainsi. Ces autres principes d'évaluation seront utilisés pour les avoirs en questions et seront en accord avec les principes d'évaluation retenus. Les principes d'évaluation adoptés par la Société sont les principes d'évaluation et les principes comptables généralement reconnus (PCGR ou GAAP) luxembourgeoises applicables aux SICARs comme la Société.

L'évaluation se fera au niveau de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LANZ - DE JONGE - MAGHE - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3103. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande à la Société.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013075/309.

(110015064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 novembre 2010

1. Monsieur Andriy VEREVSKYY est reconduit dans son mandat d'administrateur et est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Monsieur Patrick CONRAD, Madame Viktoriia LUKIANENKO et Madame Anastasiia USACHOVA sont reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013

3. Monsieur Ton SCHURINK et Monsieur Andrzej DANILCZUK sont reconduits dans leur mandat d'administrateur non-dirigeant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KERNEL HOLDING S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010166956/18.

(100193837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

—
Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 8 décembre 2010

1. Délégués à la gestion journalière

Conformément aux articles 18 b) et 21 a) des Statuts de la Société et suite à la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 8 décembre 2010, les administrateurs de la Société ont acte, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- la nomination de Monsieur Martin Tschopp, de nationalité suisse, né le 14 juin 1964 à Willisau (Suisse) et ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que membre du Comité de Direction et délégué à la gestion journalière de classe A.

- la nomination de Madame Sabine Parcollet, de nationalité française, née le 19 mai 1974 à Metz (France) et ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que membre du Comité de Direction et déléguée à la gestion journalière de classe B.

- la nomination de Monsieur Javier Lastra, de nationalité espagnole, né le 21 août 1980 à Madrid (Espagne) et ayant pour adresse professionnelle le 23, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que membre du Comité de Direction et délégué à la gestion journalière de classe B.

la nomination de Monsieur Rolando Alfieri, de nationalité italienne, né le 9 octobre 1962 à Winterthur (Suisse) et ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que membre du Comité de Direction et délégué à la gestion journalière de classe B.

Vis-à-vis des tiers, les délégués à la gestion journalière auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière pour tout acte dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise («la Loi») jusqu'à un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros) et par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière de classe A et d'un délégué à la gestion journalière de classe B pour tout acte dans les limites de l'objet social de Société et de la Loi supérieur à un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme
Javier LASTRA
Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2010168291/37.

(100193965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

New Vital Beauté sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2010.

Pour NEW VITAL BEAUTE S.A R.L
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
83, RUE DE LA LIBERATION
L-5969 ITZIG
Signature

Référence de publication: 2011001197/15.

(100203902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Araz Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.109.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mohit AMIRNIA, gérant de société, né à Téhéran (Iran) le 11 novembre 1953, demeurant à L-1365 Luxembourg, 33, Montée de St.Crépin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "ARAZ CONSTRUCTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 186/188, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86109, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C numéro 827 du 31 mai 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C numéro 356 du 31 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ARAZ CONSTRUCTIONS S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé et de gérant unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ARAZ CONSTRUCTIONS S.à r.l."

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant a pris connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1940 Luxembourg, 186/188, Route de Longwy.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.Amirnia, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166760/44.

(100194213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Dunois Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175339/9.

(100202612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.